

## Décision n° D2024\_005

**Le président du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique notamment ses articles L2113-10 et R2124-2 1° ,

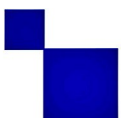
Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

**décide**

- D'APPROUVER le lancement du dossier de consultation des entreprises pour la passation d'un marché ordinaire de travaux, décomposé en trois lots, pour la réhabilitation de collecteurs et des branchements à Montreuil, dont le montant total est estimé à 11 400 000,00 € HT, décomposé comme suit :

- Lot 1 : Génie civil : 5 400 000,00 € HT ;



- Lot 2 : Injections : 900 000,00 € HT ;
- Lot 3 : Branchements : 5 100 000,00 € HT.
- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;
- DE SIGNER les marchés correspondants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil  
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le



ID : 093-229300082-20240115-D2024\_005-AR